



Association déclarée selon la loi de 1901  
Siège social : 35 rue Léon Fontaine 78500 Sartrouville  
Tél : 01 39 15 32 21 e-mail : arqm@wanadoo.fr

**Mars avril 2008**  
**Bulletin N°45**

## **EDITORIAL**

Dans quelques jours, vont se dérouler les élections municipales. Indépendante de tout parti politique, notre Association ne donne aucune consigne de vote. Ses interlocuteurs seront demain celles et ceux que le suffrage universel aura désignés. Avec la nouvelle équipe municipale, nous rechercherons la concertation sur tous les projets utiles au quartier, et notamment :

- La poursuite de la consolidation de la digue et ses aménagements paysager et piétonnier.
- La fin des travaux de rénovation des trottoirs.
- L'aménagement en priorité des rues Jean Nicolle et Victor Hugo pour que les piétons puissent y cheminer en sécurité.
- La « requalification » de l'avenue Jean Jaurès, pour la rendre plus agréable et favoriser le commerce de proximité.
- L'entretien régulier des talus SNCF et des abords des voies ferrées.
- La réduction des nuisances sonores liées au trafic ferroviaire.
- Une aire de jeux pour les enfants dans le parc de la mairie.
- Une circulation automobile maîtrisée, respectueuse du code de la route et apaisée, par des dispositifs tels que les zones 30.

A l'échelon de la ville, nous poursuivrons la coordination avec les autres associations pour une meilleure qualité de vie et un environnement préservé.

## **AGENDA**

- Du 28 février au 9 mars : 7<sup>ème</sup> salon des Arts, au gymnase du Dispensaire, du lundi au samedi de 14h30 à 18h30 et le dimanche de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30 (entrée gratuite)
- Dimanches 9 et 16 mars : élections municipales.
- Samedi 29 mars : Journée « portes ouvertes » au lycée Jules-Verne, de 9h à 16h30. [www.lyceejulesverne.net](http://www.lyceejulesverne.net). A ne pas manquer.
- Samedi 5 et dimanche 6 avril : 3<sup>ème</sup> salon « fleurs et jardin passion », de 10h à 20h, parc du Dispensaire.
- Dimanche 18 mai matin: sortie vélo annuelle organisée par l'Association en Forêt de Maisons-Laffitte. Tous publics.
- Samedi 26 mai au matin: nettoyage des berges de Seine, sur l'initiative de l'association des Dix Arpents.
- Samedi 14 juin en soirée: fête de quartier.

## **DANS LE QUARTIER**

### **Disparition :**

Madame Odette Flamant, demeurant 33 rue Léon Fontaine, nous a quittés le 13 janvier dernier, à l'âge de 86 ans. Nous nous associons à la tristesse de sa famille, de ses voisins et amis. Madame Flamant et son mari ont fait partie des premiers adhérents à notre Association, en 1996.

### **Naissance**

Annelies Taupin, habitant au 29 rue Léon Fontaine, participait avec son mari à la réunion de quartier du 17 novembre, et chacun avait remarqué qu'un heureux évènement était proche. Effectivement, Ronan est né le 28 novembre et il fait la joie de ses parents. Nous leur adressons nos plus vives félicitations.

## **LES ADHESIONS 2008**

Suite à l'appel de cotisations, de nombreux adhérents ont renouvelé leur adhésion. Nous les en remercions vivement.

Comme chaque année, l'adhésion a été proposée à tous les riverains du quartier. Quelques riverains supplémentaires ont déjà rejoint notre Association.

Merci de votre fidélité et bienvenue aux nouveaux adhérents.

## **VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Prévue initialement en novembre, la visite a finalement eu lieu le samedi 19 janvier avec la participation d'une quarantaine de riverains. Notre député Jacques Myard nous a guidés dans les dédales du Palais Bourbon. Une visite instructive et conviviale.

## **MADAME ARGO DECOREE**

Odile Argo, proviseur du Lycée Jules Verne depuis 11 ans, avait reçu la Légion d'Honneur l'an dernier. Elle vient d'être promue citoyenne d'honneur 2007 et a reçu la médaille de la ville des mains de Pierre Fond, notre Maire. Nous lui adressons nos plus amicales félicitations et la remercions pour son engagement au sein de notre Association

## **LES DELEGUES DE RUE**

Le délégué a un rôle de contact : il est le correspondant local de l'Association dans sa rue ou son environnement proche. Il est associé aux travaux du Conseil à sa demande.

La fonction de délégué de rue n'implique pas de participation particulière à des réunions. Il s'agit simplement de faire « remonter » les informations auprès du Conseil. Le mode de communication privilégié est le courriel.

Ce poste de délégué de rue peut donc être tenu par des adhérents jeunes et actifs qui s'intéressent à la vie de l'Association mais n'ont pas la possibilité d'y consacrer trop de temps, du fait de leurs activités professionnelles et de leurs occupations familiales.

La plupart des rues du quartier ont désormais un ou plusieurs délégués. Parmi les rues non encore pourvues, citons : Victor Hugo, Jean Racine, place de l'hôtel de ville, rue Cuvier, rue des Arts, quai du Pecq.

Si votre rue n'est pas pourvue ou insuffisamment représentée, n'hésitez pas à vous faire connaître.

### **L'ASSOCIATION SE MET A INTERNET**

Le projet a été annoncé dans nos précédents bulletins et discuté lors de l'Assemblée générale. L'idée était bonne, mais il fallait la réaliser. C'est maintenant chose faite, grâce à l'engagement et au savoir-faire de Sandra et Patrick Lebas. Le site devrait être opérationnel courant avril.

Après une présentation de l'Association, le site rendra compte des actions menées et fera le point sur les dossiers traités. Il est prévu de l'agrémenter de quelques photos prises à l'occasion des activités de l'Association. Si vous ne souhaitez pas y figurer, il suffit d'en faire la demande.

Le bulletin papier continuera à être diffusé tous les deux mois et sera toujours réservé aux adhérents. Sur le site, vous trouverez les bulletins plus anciens, à l'exclusion des deux derniers.

Pour aider la famille Lebas dans la mise à jour, un petit groupe s'est proposé, composé de Georges Masullo, Marie-France Gangloff et Gérard Ribaut.

### **URGENCES MAISONS LAFFITTE**

Des urgences ouvertes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 toute l'année, c'est le service que nous offre depuis février 2008 le Centre Hospitalier des Courses (CHC) à Maisons-Laffitte. Annoncée dans notre précédent bulletin, cette ouverture était attendue depuis longtemps et répond à un vrai besoin pour les communes avoisinantes.

Pour tous renseignements : Centre Hospitalier des Courses  
19bis avenue Eglé Maisons-Laffitte  
tél. : 01 30 86 36 36

### **SECURITE SOCIALE**

Sur initiative municipale, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), rue Henri Dunant, offre deux services :

1. Des permanences :
  - le mardi de 9h à 12h, un conseiller solidarité de la CPAM règlera les situations particulières relatives à l'accès aux droits (bureau 16, 1<sup>er</sup> étage).
  - le jeudi, une assistante sociale du service départemental de l'Assurance Maladie recevra sur rendez-vous pris au 01.30.15.26.89
2. Le courrier : une boîte aux lettres extérieure vient d'être installée, près de l'entrée du CCAS. Vous pouvez désormais y déposer à tout moment le courrier destiné à la Sécurité sociale (sauf arrêt maladie).

Pour vos envois par la poste, retenez cette adresse valable pour toutes les communes du département : CPAM des Yvelines, CS 50 001, 78 718 Mantes-la-Jolie cedex

A noter que l'accueil à l'agence du 145 avenue Charles de Gaulle à Sartrouville, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h est maintenu dans les conditions habituelles.

### **LE KIOSQUE CHERCHE REPRENEUR**

Suite à cessation d'activité, le kiosque de la place de la gare est désespérément fermé. Un repreneur est ardemment désiré pour animer à nouveau notre place. En attendant, vous pouvez vous adresser au sympathique et fidèle kiosquier de l'autre côté de la gare ou à la boutique Relais H à l'intérieur de la gare.

### **LA LIAISON SNCF AVEC SAINT-LAZARE**

La pétition associative lancée par le CADEB (\*) pour « le maintien de la liaison SNCF avec Paris Saint-Lazare, en semaine en heures creuses » a recueilli près de 5000 signatures, principalement dans les communes de Sartrouville, Houilles, Carrières sur Seine, Montesson, Maisons-Laffitte, le Mesnil le Roi.

De nombreux riverains du quartier ont signé la pétition, et nous les remercions. Merci aussi aux adhérents qui ont activement participé à l'organisation de la collecte de signatures à la gare et sur les marchés, aux commerçants et professionnels du quartier qui ont proposé la pétition sur leur comptoir. Merci aussi à la ville pour avoir relayé l'appel sur son site Internet et dans le dernier bulletin municipal.

Malgré cette large mobilisation, dont la presse et le journal régional de France 3 se sont fait l'écho, la suppression des trains vers Saint-lazare a été effective dès le 4 février dernier. Nous avons demandé un rendez-vous à M. Jean-Paul Huchon, Président de l'autorité organisatrice des transports en Ile de France (le STIF), décisionnaire en la matière. Nous osons espérer que le dossier n'est pas figé et que le STIF sera sensible à l'attente des habitants et usagers, exprimée d'une seule voix par les élus et les associations.

(\*) CADEB :Collectif d'Associations pour la Défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson.

### **LA TANGENTIELLE NORD**

#### **Le projet**

Le projet consiste à créer une liaison ferrée pour les voyageurs de Sartrouville à Noisy le Sec, en Seine Saint Denis, sur 28 km. Pour assurer le trafic, deux voies dédiées seront créées, parallèlement à la grande ceinture actuelle que les trains de marchandises continueront à emprunter comme actuellement. Le matériel roulant sera de type train léger, dit aussi « tram-train », avec des rames de 2 ou 3 voitures circulant toutes les 5 minutes aux heures de pointe. Le projet prévoit aussi la création de plusieurs gares - dont une sur le Plateau à Sartrouville - la suppression des passages à niveau et la réalisation de protections phoniques le long des voies. Il permettra un maillage avec toutes les lignes RER A, B, C, D et E.

### **La procédure**

L'enquête publique s'est déroulée l'an dernier de manière très satisfaisante. Malgré certaines demandes légitimes d'une meilleure protection contre le bruit sur certaines sections, personne n'a remis en cause l'utilité du projet. Nos élus – Jacques Myard, député des Yvelines, Pierre Fond, Maire de Sartrouville, Conseiller général – ont exprimé leur soutien à cet aménagement. Les associations locales et le CADEB ont soutenu le projet. La commission d'enquête a émis un avis favorable. La déclaration d'utilité publique devrait être prononcée avant l'été, pour la totalité du parcours, de Sartrouville à Noisy le Sec. Dés lors, le projet va pouvoir entrer dans une phase opérationnelle.

### **Le phasage**

Compte tenu de la longueur de la ligne projetée – 28 km – il était difficilement envisageable, techniquement et financièrement, de tout réaliser en même temps. Un phasage a donc été décidé.

Dans un premier temps, c'est le tronçon central qui sera réalisé, d'Épinay au Bourget. La mise en service est prévue pour 2013-2014. Parallèlement, sur les tronçons Est (vers Noisy le Sec) et Ouest (vers Sartrouville), des études techniques précises vont pouvoir être menées et les acquisitions foncières vont commencer. Le financement de cette première phase est assuré par inscription au contrat de projet entre l'Etat et la Région d'une somme de 299 millions d'euros, le solde provenant de la participation des départements et de RFF qui sera finalisée lors de la signature de la convention de financement, prévue de se tenir à la fin des études avant projets.

Dans un deuxième temps, il est prévu de réaliser les tronçons est et ouest. Le financement devra être inscrit au prochain contrat Etat-Région, aux alentours de 2013. Compte tenu de l'intérêt de tous les partenaires au projet, il n'y a pas d'inquiétude particulière à ce jour sur la poursuite du financement. On devrait donc voir le tram-train arriver à Sartrouville dans une dizaine d'années.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

## **REUNION DE QUARTIER**

Dans notre dernier bulletin, nous avons donné un compte-rendu de la réunion du 17 novembre dernier, avec les interventions des riverains et les réponses apportées par M. le Maire. Parallèlement, plusieurs adhérents avaient posé des questions par écrit. Voici les principales réponses apportées par les services municipaux.

Q. Pour traverser les chaussées, les piétons ont obligation d'emprunter les passages matérialisés au sol, s'il en existe un à moins de 50 mètres. Quel est le statut des piétons traversant la voie bus face à la gare, entre les deux passages matérialisés, incités en cela par le trottoir abaissé côté place ?

R. *En matière de sécurité routière, les piétons ont la priorité sur les véhicules pour traverser la chaussée en n'importe quel point. Cependant, ceux-ci sont tenus d'emprunter les passages piétons lorsqu'ils sont à une distance inférieure à 50 mètres.*

*Au niveau de la place des Fusillés, le trottoir jouxtant la gare routière a été rabaissé (les bordures hautes empêchant*

*la montée des véhicules ne permettent pas un accès aisé) pour permettre de faciliter le cheminement piétonnier en direction de la gare.*

*La gare routière étant exclusivement réservée aux bus, taxis et véhicules de service, elle est très peu empruntée ce qui ne représente pas une zone accidentogène, et ne nécessite pas de passage piétons.*

Q. La rue du Maréchal Foch est une voie privée. Pourrait-on avoir des panneaux (sens interdit et voie privée) à chaque extrémité ?

R. *Les panneaux de sens interdit de voie privée à installer au niveau de la rue du Maréchal Foch pourront être achetés par les riverains et posés par la Ville, comme cela s'est fait dans d'autres voies privées.*

Q. Merci pour le maintien d'un accueil de la Sécurité Sociale dans les bureaux du CCAS. Serait-il possible de mettre une boîte aux lettres extérieure afin de faciliter le dépôt des feuilles de soins en dehors des heures d'ouverture du CCAS (rue Henri Dunant), notamment pour les personnes actives ?

R. *Il est possible d'installer une boîte aux lettres en extérieur, cela sera demandé au service Bâtiments de la Ville.*

Ndlr : la boîte aux lettres extérieure vient d'être installée (voir ci-dessus en page 3 : sécurité sociale)

Q. Il serait intéressant d'apposer une signalétique d'interdiction de stationnement des vélos et autres « 2 roues » sur les barrières installées sous le pont et des 2 côtés de la gare SNCF

R. *Le stationnement des vélos ou de tout autre véhicule est interdit en dehors des emplacements réservés, donc en particulier sous le pont SNCF. On ne peut donc pas apposer des panneaux d'interdiction sur toutes les barrières à proximité de la gare.*

Q. Trottoir « impair » de la rue Jean Nicolle : conflit sécuritaire entre piétons et véhicules sur toute la longueur et vitesse des véhicules

R. *En ce qui concerne la rue Jean Nicolle, une réflexion est engagée pour permettre de sécuriser les cheminements piétonniers (pose de potelets, et de diminuer la vitesse des véhicules, carrefour surélevé à l'angle des rues Jean Nicolle et Constituante).*

Q. Elargissement du trottoir impair de la rue Victor Hugo sur une dizaine de mètres pour permettre une circulation des piétons sécurisée, en début de voie (face au n°2).

R. *Le réaménagement de la rue Victor Hugo sera proposé au budget 2009. Celui-ci prendra en considération les demandes des riverains, et aura pour but de sécuriser les cheminements piétonniers*

## **HISTOIRE DU QUARTIER**

### **Mécontentement d'usagers des transports en commun ? Allons donc, il n'y a rien de bien nouveau**

En 1843, la ligne de chemin de fer Paris-Rouen fut inaugurée, mais ce n'est qu'en 1892 qu'une halte (pompeusement dénommée gare) fut ouverte à Sartrouville : précédemment, il fallait donc aller à Maisons ou à Houilles pour prendre le train et se rendre à Paris.

Mais au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle un autre problème se posait : aller de Sartrouville à Versailles pour y traiter ses affaires administratives, juridiques et autres, à la préfecture ou auprès des tribunaux de première instance, civile ou commerciale, était toute une aventure à laquelle le projet puis la réalisation de la grande ceinture donna un semblant de solution en 1882.

En attendant tous ces bouleversements, le 10 Novembre 1854 fut établi sur le parcours Sartrouville/Houilles/Bezons/Courbevoie (aujourd'hui Bécon), un service d'omnibus (une diligence) qui permettait aux habitants concernés de prendre à Courbevoie le train venant de St Lazare et se dirigeant sur Versailles rive droite (une interconnexion avant la date)

Or, en 1861, il fut question de supprimer cet omnibus et de rouvrir la station de Houilles (fermée peu de temps après 1843) : Notre petit omnibus allait donc disparaître, il avait été utilisé par Guy de Maupassant venant canoter à Bezons et à Sartrouville (il en parle dans un de ses romans « Les dimanches d'un bourgeois de Paris).

Les habitants se mobilisèrent et le Conseil municipal saisi de cette affaire délibéra en séance extraordinaire le 27 octobre 1861, sous la présidence du maire, Monsieur du Fresnay :

*« Considérant que depuis le 10 Novembre 1854 un service d'omnibus a été créé et organisé pour correspondre avec la station de Courbevoie ...que cet omnibus a constamment fait son service avec ponctualité à la grande satisfaction des habitants concernés sur la ligne de son parcours... que la suppression du service de cet omnibus romprait la ligne de grande communication qui existe actuellement entre Versailles et les communes citées et apporterait un grand préjudice aux habitants de ces communes, Le Conseil, après en avoir délibéré est unanimement d'avis de ne point s'opposer au rétablissement de la station de Houilles pourvu que ce rétablissement n'entraîne point la suppression de service de l'omnibus et auquel cas, le conseil protesterait de la manière la plus formelle contre le rétablissement de la station de Houilles... »*

A cette même date, un courrier était adressé au Président de la Commission d'enquête sur le rétablissement de la station de Houilles (extraits)

*« Monsieur le Président, plus les moyens de communication sont commodes et multipliés avec convenance, plus facilement s'établissent les relations commerciales, sources abondantes du bien être général.*

*C'est pourquoi, tout en ne s'opposant point au projet de rétablir la station de Houilles les soussignés, tous habitants de la commune de Sartrouville, sollicitent avec les plus vives instances le maintien de l'omnibus qui, depuis le 10 Novembre 1854, stationne dans cette commune et sert aussi pour la ligne de Versailles, ...Arrivés à la station de Courbevoie, les voyageurs de cet omnibus ont la faculté soit d'aller à Versailles, (rive droite), soit à Paris, Argenteuil ou Saint Germain, avantages qu'à la station de Houilles ils ne pourraient trouver que pour Paris seulement.... »*

Ce courrier est suivi le 31 octobre 1861 d'un autre courrier signé du Maire, adressé au Préfet : (extraits)

*« Monsieur le Préfet, J'ai l'honneur de vous adresser une pétition de 196 habitants de Sartrouville qui sollicitent le maintien de l'omnibus stationnant dans cette ville, conduisant les voyageurs jusqu'à la station de Courbevoie.*

*Si le Service de cet omnibus est maintenu, les pétitionnaires ne s'opposent point au rétablissement de la station de Houilles mais si ce rétablissement devait supprimer l'omnibus dont il s'agit, ils protesteraient de la manière la plus formelle contre le rétablissement de la susdite station de Houilles.*

*C'est dans ce sens que dans sa séance extraordinaire du 27 octobre courant le Conseil Municipal a donné son avis dans la délibération dont vous trouverez ci-joint l'extrait... »*

Nota : Les 196 signatures de la pétition (sur 1900 habitants, ce n'est pas si mal !) appartiennent toutes aux familles traditionnelles de Sartrouville parmi lesquelles celle de Jean Charles Nicolle percepteur-divisionnaire (père du futur maire en 1884), et Alexandre Piquet qui sera maire en 1870.

L'histoire ne précise pas

-si la suppression de l'omnibus fut rapide, ce fut sans doute la lutte du pot de terre contre le pot de fer, puisque la gare de Houilles fut rouverte peu de temps après et puis le temps des diligences était presque terminé.

-où se situait le lieu de stationnement de l'omnibus : peut-être Place Nationale puisque c'était alors le centre du village et il existait un relais pour les chevaux rue de Seine. (ce que nous appelons maintenant Place de la Gare n'était pas tout urbanisé) -toute précision sur cette affaire sera bienvenue

Enfin tout n'est qu'un éternel recommencement

*Françoise Denais*

## SOLIDARITE

### Le Réseau cherche compétence

Le Réseau d'Echanges de Savoirs accueille de nombreux habitants de Sartrouville implantés plus particulièrement sur le Plateau. Le principe de son action est celui d'un échange de Savoirs. Chacun apporte sa connaissance, par exemple, en cuisine, en informatique, en jardinage, pour aider les enfants dans leur scolarité, pour perfectionner ses connaissances linguistiques, pour résoudre des problèmes administratifs... dans le cadre d'un groupe de travail. Plus de 400 personnes participent ainsi aux activités du Réseau. Plusieurs membres de l'ARQM apportent leur participation à ces activités et sa trésorière, Madame Zalay, bien connue de nos Assemblées Générales y a apporté pendant plusieurs années sa compétence et sa disponibilité. Cependant, Monsieur et Madame Zalay ont décidé de rejoindre leurs enfants dans le sud de la France. Celle-ci doit donc être remplacée. Le Réseau recherche un(e) trésorier(ère) ayant un peu de disponibilité, capable de faire la comptabilité de l'Association et de suivre tous les dossiers de subventions avec les administrations concernées, pour prendre peu à peu le relais. Les bonnes volontés sont priées de se faire connaître. Merci par avance.

## CULTURE

### Librairie :

*L'arbre à lire*, 16 bis av de la République,

tél. : 01 39 14 51 69, mail : [larbrealire@orange.fr](mailto:larbrealire@orange.fr),

Ouverture : mardi jeudi vendredi 10h-13h30 et 15h-19h30.

mercredi samedi 9h-13h et 14h30-19h30

Bulletin rédigé par l'Association, le 28 février 2008